

ABONNEMENT.
SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS
BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne 20 c.
 Réclames 30
 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS,
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance. **Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.** Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
 26 Janvier 1882.

Chronique générale.

Il se passe des choses étonnantes. La situation semblait absolument nette, tant du côté du gouvernement que du côté de la Chambre.

Les déclarations de M. Gambetta d'une part, le résultat du scrutin pour la nomination de la commission de révision d'autre part, semblaient avoir jeté une lumière plus que suffisante sur le champ de bataille.

En outre, les menaces de M. Gambetta devant la commission avaient provoqué dans le Parlement et chez le public un tel soulèvement que la question passait pour être résolue d'avance.

Il est certain que, si la Chambre avait été appelée à se prononcer samedi soir après les explications inouïes de M. Gambetta, le cabinet était renversé.

Que se passe-t-il ?

Au bout de quarante-huit heures, la commission ayant fait son rapport, la confusion se manifeste dans le Parlement.

Et dans la coterie opportuniste on reprend confiance.

On recommence à pointer les votes, et l'on escompte les probabilités.

Des concubines secrets ont lieu, où se traitent des marchés qu'on ne connaîtra que plus tard.

Des députés, dont l'indignation s'était fait jour, sont accusés d'être allés voir M. Gambetta et d'être sortis de chez lui avec leurs poches pleines de promesses.

Après une résistance énergique, les adversaires du scrutin de liste auraient fait amende honorable.

Ils se prêteraient à un compromis qui donnerait au président du conseil tous les honneurs de la guerre.

En un mot, ce serait la représentation nationale qui capitulerait.

Ce serait raide; mais on assure que M. Gambetta s'est montré si prodigue de faveurs que la France paie sans compter !

Une nouvelle et incommensurable épuration administrative donnerait satisfaction aux députés qui se vendent comme de véritables prétoriens.

Est-ce possible ?

Des renseignements sûrs, que nous tenons des auteurs même des diverses propositions de transactions qui ont été émises, nous promettent — au milieu de la confusion des informations de tous les autres journaux — de faire connaître à nos lecteurs le véritable terrain sur lequel on cherche à réconcilier la Chambre avec M. Gambetta.

Il y a deux projets principaux de transaction :

Le premier est présenté par les dissidents de la gauche républicaine et consiste en ceci exactement : accepter le scrutin de liste avec une clause transitoire conçue dans les termes les plus explicites; que le scrutin de liste ne pourra, ni dans les élections partielles, ni même en cas de dissolution, être mis en vigueur avant le 21 août 1885.

Le deuxième, qui appartient au centre gauche, appuyé par plusieurs députés conservateurs, et que le groupe dissident de la gauche radicale accepte, serait : Accepter les conclusions du rapport Andrieux en ce qui concerne les articles énoncés pour la révision. Mais, comme le rapporteur, d'accord avec la presque unanimité de la commission des 33, a posé le principe de la souveraineté du Congrès et que les Chambres séparément n'avaient pas le droit de limiter ses droits, le gouvernement proposerait au Congrès l'établissement du scrutin de liste pour la fin de la législature, c'est-à-dire pour 1885.

(Tablettes d'un Spectateur.)

Les présidents de la Chambre de commerce et du Tribunal de commerce de Lyon sont arrivés lundi à Paris, pour exposer aux ministres compétents la gravité des évé-

nements financiers. M. Gambetta, auprès duquel ils se sont présentés, n'a pu les recevoir; ils se sont rendus ensuite au ministère des finances où ils ont conféré longuement avec M. Allain-Targé et le sous-secrétaire d'Etat, M. Lelièvre.

Il paraît probable qu'un décret prorogeant de trois mois les échéances de commerce, comme on l'a fait au moment de la guerre, va être rendu sur la proposition du ministre des finances.

M. Andrieux, qui est toujours parfaitement vu à l'Élysée, où il a conservé ses petites et ses grandes entrées depuis son départ de la préfecture de police, a eu plusieurs entrevues successives avec le Président de la République depuis samedi dernier, notamment lundi dans la matinée.

Comme l'Élysée est une maison de verre, où l'on voit facilement ceux qui entrent ou sortent, la présence de M. Andrieux à la présidence a été signalée immédiatement à M. Gambetta par le ministre de l'intérieur.

La révision de la Constitution.

Pour que l'on puisse bien se rendre compte des différences qui existent entre le projet de résolution présenté par le gouvernement et celui qui a été adopté par la commission, nous les reproduisons ci-après :

Projet du gouvernement.

Conformément à l'art. 8 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, et sur la demande du Président de la République, la Chambre des députés déclare qu'il y a lieu de réviser :

1° Les §§ 2 et 3 de l'art. 1^{er} de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, relative à l'organisation des pouvoirs publics;

2° Les art. 4, 7 et 8 de la loi constitutionnelle du 24 février 1875, relative à l'organisation du Sénat;

3° Le § 3 de l'art. 1^{er} de la loi constitutionnelle du 16 juillet, sur les rapports des pouvoirs publics.

Projet de la commission.

Conformément à l'art. 8 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, et sur la demande du Président de la République, la Chambre des députés,

Considérant qu'il y a nécessité de réviser les art. 4, 7 et 8 de la loi constitutionnelle du 24 février 1875, relatifs à l'organisation du Sénat; et le § 3 de l'art. 1^{er} de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics, déclare qu'il y a lieu à révision des lois constitutionnelles.

Voici le texte des dispositions constitutionnelles dont la révision est demandée par le gouvernement et repoussée par la commission :

§ 2 DE L'ARTICLE 1^{er} DE LA LOI DU 25 FÉVRIER 1875.

« La Chambre des députés est nommée par le suffrage universel, dans les conditions déterminées par la loi électorale. »

Le gouvernement demandait la révision de ce paragraphe, afin d'y introduire le principe du scrutin de liste avec cette rédaction :

« La Chambre des députés est nommée par le suffrage universel et au scrutin de liste dans les conditions déterminées par la loi électorale. »

La commission repousse cette modification.

§ 3 DE L'ART. 1^{er} DE LA LOI DU 25 FÉVRIER 1875.

« La composition, le mode de nomination et les attributions du Sénat seront réglés par une loi spéciale. »

Le gouvernement voulait faire inscrire, dans ce § 3, le principe général du mode d'élection du Sénat, et demandait de dire que cette Assemblée est nommée par les membres et les délégués de tous les corps politiques issus du suffrage universel. La commission n'accepte pas cette demande.

Voici maintenant le texte des articles 4, 7 et 8 de la loi du 24 février 1875 et celui du § 3 de l'art. 1^{er} de la loi du 16 juillet, sur les rapports des pouvoirs publics :

ART. 4. (Loi du 24 février.)

« Les sénateurs des départements et des colonies sont élus à la majorité absolue, et quand il y a lieu, au scrutin de liste, par un collège réuni au chef-lieu du département ou de la colonie et composé : 1° des députés; 2° des conseillers généraux; 3° des conseillers d'arrondissements; 4° des délégués élus, un par chaque Conseil municipal, parmi les électeurs de la commune. »

24 **Feuilleton de l'Echo Saumurois.**

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XVI
 LE PREMIER SALAIRE.

— Comme je l'ai su d'une manière certaine, longues années plus tard, poursuivit M^{re} Vaurant, les Fatreau, entendant venir une voiture et me croyant tuée, se cachèrent dans le bois et se hâtèrent de quitter le pays. Ils emportaient les dix francs. Du reste, ils ne furent point poursuivis, car aucune plainte ne fut portée.

— C'est un tort ! dit le comte du Hêtre.

— Je n'avais point succombé; une querelle entre mendiants pour le partage des aumônes est une de ces misères dont la justice n'a guère souci. Les personnes charitables qui vinrent à mon secours se bornèrent à prendre soin de moi. C'étaient un jeune monsieur et sa jeune femme, nouvellement mariés, qui revenaient d'une course à la campagne, pour affaires, dans une carriole de louage. Ils avaient entendu mes cris; ils me trouvèrent dans le fossé. Avec l'aide du voiturier, ils

m'en retirèrent, me baignèrent le visage à l'eau fraîche et me firent revenir à moi. La nuit était tombée quand nous entrâmes en ville. J'étais sans asile; que faire ? Ils me conduisirent chez eux, où je fus pansée avec beaucoup d'adresse et de bonté par la jeune dame. Elle retira un matelas de son lit, y mit des draps, et je passai la nuit d'une manière toute nouvelle. Le lendemain, à mon réveil, je vis la jeune dame auprès de moi. Elle s'informa de nouveau de mon aventure et de mon histoire. Envers elle, je fus sincère : — « Depuis que je me connaissais, lui dis-je, j'étais mendiant, n'ayant aucune idée de mes parents. » Alors, prise de compassion, la chère bonne dame me proposa de rester chez elle pour ma nourriture et mon entretien, mais sans gages, car elle était fort pauvre, dit-elle, ce qui m'étonna bien. Rien de plus vrai, pourtant. Ces petits bourgeois ne se nourrissent pas, il s'en faut, comme les mendiants avec qui j'avais tant de fois fait des repas à plein ventre. Le mobilier était gentil, le linge bien blanc, les costumes de monsieur et madame très-convenables. Mais on se mesurait les morceaux. Une bouteille de vin devait faire toute la semaine; eh bien ! le dimanche, quand ils l'entamaient, ils m'en donnaient toujours deux trayers de doigt. Le père Fatreau, je m'en souvenais, ne se gênait, point quand l'aumône avait bien roulé, pour fûter sa bouteille par repas, et

encore se payait-il, après, le café, le petit verre et la rincette.

— Madame, dit le comte du Hêtre, il serait souverainement injuste de confondre tous les mendiants avec ceux dont vous parlez.

— Dieu m'en garde ! répondit la veuve Vaurant avec une certaine vivacité. Je crois avoir eu l'honneur de vous proposer des renseignements sur tous les pauvres de ce pays. — Le troisième degré de l'échelle d'or est de donner selon ses moyens, mais après avoir été sollicité ! A quoi M. Maïmonide ajoute qu'on est souvent trompé ainsi, car ce n'est pas toujours celui qui demande qui a le plus besoin !

— Soit ! mais il a besoin aussi, et Maïmonide a dit : pas toujours.

— Voilà justement ce qu'il est utile de savoir. J'ai, par malheur, connu les choses de très-près, et c'est pourquoi je suis très-touché des desseins qui vous amènent aujourd'hui chez moi.

— Je sens, madame, que nous sommes d'accord. Nous voulons, tous les deux, rendre la mendicité inutile. Et cependant, quand on est dans le besoin, il est naturel, il est juste, il est irréversible que l'on demande. Demandez et vous recevrez est parole d'évangile.

La veuve Vaurant soupira.

— En supposant que l'institution dont s'occupe notre conseil municipal atteigne complètement son

but dans cette commune, elle ne peut rien en dehors. Des mendiants étrangers continueront à traverser nos campagnes, nos hameaux, en demandant l'aumône. Faudra-t-il donc leur refuser impitoyablement ?

— Non, certes, dit M^{re} Vaurant d'un ton grave et presque sévère. Mais pourquoi cette objection pénible qui a dit, monsieur le maire, vous être faite cent fois ? Cent fois aussi vous avez répondu : — Occupons-nous d'abord des nôtres, donnons l'exemple aux communes voisines, déracinons le mal de chez nous, et en même temps usons de tous les moyens en notre pouvoir pour éloigner les vagabonds. — Ces mendiants étrangers sont souvent dangereux, comme certaines troupes dont j'ai fait partie durant mon enfance. On leur doit de la pitié, j'en conviens; mais on doit aussi protection aux habitants qui travaillent, et qui voudraient ne faire que de bonnes aumônes. Ah ! monsieur le maire, m'obligez-vous à vous répondre que la police ne me regarde pas.

— Mille pardons, madame, dit le comte du Hêtre. Je vous ai interrompu fort mal à propos et vous prie d'en recevoir mes excuses.

— Chez les excellents maîtres qui m'avaient recueillie, reprit la veuve, j'appris par principe l'économie, la propreté, la décence, et surtout le travail. Le mari était clerc de notaire, madame s'occupait de couture, de confections et de modes,

On demande que cet article soit révisé de manière à ce que dans le collège sénatorial il n'y ait plus un délégué par commune, quelles que soient l'importance et la population de la commune, mais que les délégués des Conseils municipaux soient proportionnels en nombre aux électeurs inscrits.

Art. 7. (Loi du 24 février.)

« Les sénateurs élus par l'Assemblée sont inamovibles. En cas de vacance par décès, démission ou autre cause, il sera, dans les deux mois, pourvu au remplacement par le Sénat lui-même. »

On demande que cet article soit révisé de manière à ce que les 75 sénateurs, dont le mandat est viager, ne soient plus inamovibles, mais renouvelables par tiers tous les trois ans et de manière aussi à ce qu'ils soient élus, non plus par le Sénat seul, mais par le Sénat et la Chambre des députés, c'est-à-dire par l'Assemblée nationale.

Art. 8. (Loi du 24 février.)

« Le Sénat a concurrence avec la Chambre des députés l'initiative des lois. Toutefois les lois de finances doivent être, en premier lieu, présentées à la Chambre des députés et votées par elle. »

On demandera qu'en matière budgétaire la Chambre soit souveraine dans les conflits qui pourront s'élever entre elle et le Sénat.

Art. 1^{er}, § 3. (Loi du 16 juillet 1875.)

« Le dimanche qui suivra la rentrée, des prières publiques seront adressées à Dieu dans les églises et dans les temples pour appeler son secours sur les travaux des Assemblées. »

On demandera l'abrogation pure et simple de ce paragraphe.

Etranger.

Londres, 25 janvier.

Le général Menabrea et le comte Stafoyo n'ont pas réussi dans leur mission auprès de lord Granville.

L'Angleterre repousse absolument l'intervention des autres puissances européennes en Egypte. Devant cette déclaration du chef du Foreign-Office, les deux représentants italiens ont exhibé une dépêche de M. Mancini les chargeant d'informer le cabinet de Londres que l'Italie ne peut accepter les arguments de lord Granville et que, d'accord avec la Russie, elle va préparer la révision d'un congrès pour régler la question égyptienne.

La seconde note identique anglo-française est prête. Les deux puissances avertissent le Sultan qu'elles vont envoyer immédiatement des cuirassés en vue d'Alexandrie.

Berlin, 25 janvier.

Le prince impérial a reçu la visite du prince de Bismark, et après une heure d'entrevue, le prince et le chancelier sont tombés complètement d'accord.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 janvier.

La Bourse est encore sans affaires; les pourpar-

c'était une fée; elle savait tout faire; mais, jusqu'à ce qu'elle m'eût à son service, le ménage, le marché, la cuisine, la vaisselle et les courses lui enlevaient plus de la moitié de son temps. Dès la fin du second mois, elle me dit avec son angélique douceur: — « Une bonne action porte toujours sa récompense avec elle. Tu m'as si bien aidée que j'ai gagné trente francs de plus qu'avant ton entrée à la maison. En voici cinq, ma petite Mariette, pour te remercier. » C'était elle qui m'avait donné ce nom de Mariette, et je l'ai toujours gardé pour l'amour d'elle. En recevant les cinq francs, je me mis à pleurer de reconnaissance et de joie. C'était le premier argent que je dusse à mon travail. Oh! monsieur le comte, l'argent gagné, bien gagné, voilà le meilleur! Et la grande charité est de distribuer celui-là tout autour de soi, le plus que l'on peut, comme vous le faites maintenant.

Le comte du Hêtre, après avoir encouru un reproche, recevait un éloge à brûle-pourpoint; l'expression de sa physionomie fut une protestation muette. Avec beaucoup de tact, la veuve Vaurant passa outre.

— C'est l'argent qui porte les meilleurs fruits; il se multiplie par les dépenses de chacun et, de proche en proche, facilite la vie de tous les gens laborieux, les plus intéressants, les plus estimables d'entre les pauvres.

lors continuent entre les représentants de la haute banque, les agents de change et même le ministre des finances.

Voici le cours de nos rentes:

Le 3 0/0, 82.20 et 82.15; l'amortissable, 82.20 et 82; le 5 0/0 s'établit à 113.30 et 113.47.

Les achats du comptant se multiplient et se portent de plus en plus sur les actions du Crédit Foncier. Les nouvelles obligations communales 4 0/0 émises à 480 fr., et par coupures de 96 fr., attirent les capitaux de l'épargne; rappelons qu'on peut souscrire ces titres chez tous les receveurs particuliers des finances.

Le Crédit Lyonnais se tient à un niveau d'autant meilleur que le bilan du 31 décembre a produit une bonne impression. Il accuse des disponibilités s'élevant à 123 millions et une augmentation des fonds de dépôt de 19 millions; ce résultat est important à constater.

La tenue des actions du Crédit Général Français au comptant prouve que les capitaux de placement recherchent cette bonne valeur.

Les polices de capitalisation de l'Assurance Financière, qu'on peut se procurer moyennant un versement mensuel de 1 franc, donnent la chance d'être remboursé à 500 francs dès le 5 février prochain. On cote 345 sur les bons de la Société.

La Société Française Financière suit toujours son mouvement de hausse à 1,035; les ordres d'achats sont nombreux sur cette valeur.

La Société Nouvelle, par ses prix favorables, attire l'attention des capitaux de placement. On fait 725.

Bonne tenue à 700 de la Banque Romaine.

L'épargne ne doit plus s'attacher qu'aux affaires offrant de bonnes garanties, aussi fera-t-elle bien de souscrire aux actions de la Compagnie Maritime du Pacifique émises par la Banque Nationale, c'est une entreprise des plus importantes.

On traite quelques affaires sur la Banque du Mexique, l'avenir de cette institution est indiscutablement brillant.

Chronique militaire.

LE NOUVEAU PROJET DE RECRUTEMENT.

Voici, d'après le Temps, quelques renseignements précis sur le projet de recrutement de l'armée, préparé par le général Campenon:

Le service militaire est obligatoire pour tous.

La durée du service est de trois ans pleins; mais comme l'effectif entretenu est inférieur de 70,000 hommes à l'effectif donné par le recrutement, il s'agit d'éliminer un nombre égal d'hommes sur les trois contingents appelés sous les drapeaux.

En conséquence, un quart, soit 40,000 hommes, est dispensé de tout service à titre de soutiens de famille au premier degré, un quart est renvoyé, après un an de service, à titre de soutiens de famille au deuxième degré, et deux quarts, soit 20,000 hommes, sont renvoyés après deux ans de service.

Cela fait que le premier contingent est diminué de 40,000 hommes, le second de 20,000 et le troisième de 40,000, en prenant l'ensemble des trois années de service, soit précisément 70,000 hommes.

Pour favoriser le recrutement des carrières libérales, le sursis d'appel sera rendu possible pendant trois ans, et la faculté de s'engager, avancée d'une année, est portée de dix-huit ans à dix-sept ans.

On assure qu'en établissant le service de trois ans, le ministre de la guerre fera des

Le simple bon sens, l'économie politique, la saine morale, la religion, sont d'accord ici avec les opinions de la veuve Vaurant, dont le langage incorrect et l'accent provincial avaient cessé de choquer l'oreille du comte du Hêtre. Il s'étonnait encore, il était vivement intéressé, il admirait la justesse des vues de cette mendicante de grands chemins devenue, providentiellement, servante d'un clerc de notaire.

Oui, la meilleure, la plus belle, la plus féconde des charités, on ne saurait le proclamer trop haut, est celle qui répand le noble salaire du travail.

C'est elle qui, véritablement, retire de la misère ou empêche d'y tomber, c'est elle qui siège au sommet de l'échelle d'or.

Elle éloigne le pauvre de la mendicité; elle accroît les ressources de tous, elle affermit la paix, elle prévient les discordes, elle rend impossible ce cri du désespoir qui s'insurge; « Vivre en travaillant ou mourir en combattant! » Elle sauvegarde les biens des uns, la sécurité des autres, la vie de tous; elle élargit le champ de l'aumône, elle remplit le trésor destiné aux indigents qui ne peuvent travailler.

L'obole volontairement prélevé sur le salaire produit en se multipliant des sommes infiniment supérieures aux dîmes de l'opulence.

Le travail est la source vive où s'alimente la charité.

propositions spéciales pour le rengagement et demandera des mesures qui préparent les jeunes gens au métier militaire, par un certain apprentissage des exercices. Sans ces précautions, le service de trois ans s'rait désastreux pour l'armée, au sentiment presque unanime des généraux et des officiers.

Chronique Locale et de l'Ouest

Saumur.

Les quatre médecins démissionnaires de l'Hospice ne sont pas encore remplacés, et rien ne fait pressentir comment le service sera assuré au 15 février.

Dans la journée d'hier, si nous sommes bien informés, de pressantes sollicitations auraient été faites auprès des autres docteurs de la ville par le chef de l'administration municipale, assisté de son satellite M. Davaine, pasteur protestant.

Nos jeunes docteurs n'ont pas voulu prendre d'engagement séance tenante, tant le cas est embarrassant; et cela se conçoit, l'esprit de corps est un lien que l'on ne peut rompre impunément; ceux qui l'ont tranché n'ont jamais eu à s'en féliciter.

Aux offres avantageuses qui ont été faites, ces messieurs ont répondu en demandant que la commission administrative de l'Hospice, toute disloquée, fût réorganisée et complétée, et qu'une situation plus digne fût faite dans cet établissement au corps médical.

Il nous revient aussi qu'ils n'auraient point oublié leurs aînés et ils auraient exigé que de nouvelles ouvertures fussent faites auprès de ceux-ci.

Mais peut-on l'espérer? Notre maire républicain n'est pas homme à se soumettre. On le sait trop autocrate, même pour ses amis politiques, pour croire qu'il puisse reconnaître qu'il a fait fausse route en présence des docteurs de Saumur.

LE SERVICE PHARMACEUTIQUE A L'HOSPICE DE SAUMUR.

Le service de la pharmacie de l'Hospice général a été organisé au chapitre VII, section 2^e du règlement délibéré le 20 avril 1875, approuvé le 14 avril 1877, articles 123 à 128 inclus.

Les mêmes taquineries qui troublent à cette heure l'organisation de ce service ont été produites durant la discussion et la délibération du règlement; la Commission d'alors en a fait justice.

L'autorité supérieure, qui a examiné, durant deux années, toutes les dispositions de ce règlement, a fait justice, comme les administrateurs de ces taquineries, en approuvant le travail de la Commission, après avoir provoqué de sa part toutes les explications y relatives.

Ainsi, le titre de pharmacien de l'Hospice général a été confié à une personne ayant exercé cette profession, mais l'ayant quittée par cession commerciale de clientèle.

La Commission hospitalière avait suivi

Ne tarissez jamais cette source, vous pourrez facilement soulager tous les maux.

Susciter du travail et faire des travailleurs sont les actes de bien par excellence.

Conformément au projet du comte du Hêtre, en mettant en apprentissage tous les enfants des deux sexes, jusque-là livrés à la mendicité, le conseil municipal qu'il présidait accomplit une de ces œuvres qu'on ne saurait trop préconiser.

Et dans leur modeste opinion, elle fut accomplie, par les pauvres petites gens dont la charité transforma en servante logée, nourrie et même un peu rétribuée, la Boulotte, la mendicante, la vagabonde, la maraudeuse, l'effrontée qui reçut d'eux les premières leçons de travail.

Cela se fit tout simplement. Oh! ils ne se doutaient guère, le clerc de notaire qu'on appelait Honoré, non plus que sa jeune compagne Noëlie, ils ne se doutaient guère qu'ils se fussent élevés jusqu'au huitième degré de l'échelle d'or.

Pour tous les maux, Elle sait la parole
Qui rend la force de pleurer;
Elle encourage, et pardonne, et console.
Plus grand miracle, Elle peut s'ignorer.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

et consacré un précédent sage en agissant de la sorte.

Cette mesure avait pour but: 1^o d'éloigner toute compétition entre M. les Pharmaciens en exercice; de ne donner lieu, par conséquent, à aucune préférence individuelle; 2^o de récompenser d'anciens titulaires, en leur conférant un titre, plus honorifique que profitable, qui leur permettait de s'associer à la bienfaisance par leur savoir et leur surveillance journalière.

C'est ainsi que M. Brière a exercé cette fonction jusqu'à son décès; que M. Gautier, prédécesseur de M. Gablin, l'exerçait encore, dernièrement, avec le même intérêt, le même zèle que son devancier.

L'un et l'autre étaient des enfants de la ville; chacun connaît leurs antécédents honorables.

Nous laissons aux lecteurs d'apprécier les agissements de la Commission actuelle, qui a pris une nouvelle décision que nous empruntons au registre des délibérations:

« Aujourd'hui, 2 décembre 1884, la Commission administrative s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Combiere, maire, où étaient présents MM. Davaine, Charbonneau-Rallet, Vinsonneau et Coutand.

La Commission administrative, pénétrée de l'importance du service pharmaceutique de l'Hospice général de Saumur, et considérant que le traitement minime, accordé jusqu'à ce jour au Pharmacien titulaire, ne l'oblige pas à consacrer un temps suffisant à ce service,

» Décide ce qui suit:

1^o Le traitement annuel du Pharmacien de l'Hospice général de Saumur est élevé de 200 fr. à 1,000 fr. à partir du 1^{er} janvier prochain;

2^o Le Pharmacien de l'Hospice général préparera lui-même ou fera préparer sous ses yeux, par un élève entièrement à sa charge, les potions et tous les autres médicaments prescrits par M. les Médecins de l'Hospice.

Les ordonnances de M. les Médecins, tant militaires que civils, seront remplies de la sorte, aussitôt après chaque visite du matin et du soir, dans l'officine de l'Hospice général.

Le Pharmacien seul sera responsable de la bonne exécution des ordonnances de M. les Médecins civils et militaires, de la distribution des médicaments prescrits aux malades, de l'emploi et de la conservation des drogues et autres matières premières mises à sa disposition, et du bon entretien du matériel de l'officine.

Un tisancier seulement lui sera fourni par l'Hospice général, pour le gros œuvre.

Si, pour un motif quelconque, soit maladie ou voyage, le Pharmacien a besoin de se faire remplacer dans son service par l'un de ses confrères, la commission administrative se réserve le choix de ce remplaçant.

En conséquence de ces dispositions nouvelles, les sœurs Thérèse de Jésus et Saint-Philippe, affectées présentement au service de la Pharmacie, ne feront plus partie du personnel de l'Hospice général par retrait d'emploi à partir du 1^{er} janvier prochain.

Fait et délibéré à Saumur, le jour, mois et an que dessus.

Signé: COMBIERE, maire; DAVAINÉ; CHARBONNEAU-RALLET, VINSONNEAU et COUTAND.

Pour copie conforme:
L'Administrateur de service, COUTAND.

Météorologie. — Les plus fortes pressions existent entre Tours, Berne, Paris et Clermont.

Pendant que depuis une quinzaine de jours le soleil n'apparaît plus sur nos campagnes, dans les hautes altitudes il fait un temps superbe. A Briançon, 1300^m d'altitude, le maximum donnait mardi 9^e au-dessus de zéro.

Aujourd'hui 26 janvier, vers midi, le soleil, perçant les nuages, s'est enfin décidé à nous gratifier de quelques pâles rayons, puis à briller d'un vif éclat.

ANGERS.

L'Agence Havas nous apprend que M. Gougeard, ministre de la marine, doit prochainement se rendre ces jours-ci à Angers, pour visiter l'École des Arts-et-Métiers et inspecter les élèves que la marine y entretient pour en faire des mécaniciens de la flotte.

Le recrutement de ces mécaniciens est devenu fort difficile, et c'est là une des questions dont M. Gougeard poursuit en ce

moment la solution avec le concours d'une commission spéciale qu'il vient de nommer.

M. Gougeard attend la fin de la crise.

La Société de Sainte-Cécile aux Concerts populaires. — Théâtre.

Le Patriote termine sa chronique musicale de la dernière semaine par les lignes suivantes :

«... J'arrive au fait musical important de la semaine, les débuts de la Société de Sainte-Cécile aux Concerts populaires. Cette union, tant attendue, de nos chanteurs et notre orchestre, produira, je n'en doute pas, d'excellents résultats, et avec du temps, du travail et de la persévérance, notre société de chant prendra dans le monde artistique une honorable place.

Le chœur des Vignerons, de Mendelssohn, est une délicate et fine composition qu'on a voulu réentendre; celui de Max Bruch, *Chant de triomphe romain*, a été moins apprécié, malgré une bonne exécution, qui fait le plus grand honneur à la Société de Sainte-Cécile. Ce magnifique chœur, admirablement écrit et d'une interprétation difficilement demanderait, il est vrai, au moins soixante chanteurs, et nous ne voulons pas désespérer de voir la Société de Sainte-Cécile arriver à ce chiffre de membres actifs. Une part du succès revient à son directeur, M. Goubault, et à M. Lelong, dont l'excellente direction a maintenu l'ensemble entre les voix et les instruments...

Nous n'avons rien eu de nouveau, cette semaine, au théâtre. La seconde représentation des *Contes d'Hoffmann* a été meilleure encore que la première, et la direction s'est empressée, avec raison, de faire quelques changements indispensables. Il y avait peu de monde aux premières loges, ce qui est regrettable et ne s'explique pas. Si, quand un directeur donne un opéra complètement inconnu, convenablement monté, ayant eu à Paris plus de cent représentations, le public des loges ne se dérange même pas pour l'aller voir, il est inutile d'avoir une troupe d'opéra-comique, et ridicule de reprocher à la direction l'abus de l'opérette, qui fait recette et qu'on va voir.

Nous lisons dans le même journal :

« Le concert donné à Tours par l'Association artistique a été des plus remarquables. Jamais, paraît-il, notre vaillant orchestre ne s'est plus brillamment comporté. Le public a plusieurs fois manifesté sa satisfaction par des applaudissements enthousiastes, et la suite de *Sylvia* s'est terminée sur d'unanimes acclamations. L'auditoire semblait d'ailleurs plein de sympathie pour les exécutants, et il écoutait religieusement. La symphonie en ut mineur de Beethoven a été très-appréciée ainsi que les *Erynnies* de Massenet. On a bissé l'entracte de la *Colombe*, de Gounod, et les *Pizzicati* de Delibes. M. Molé fils a eu un succès colossal et la belle voix de M. Auguez a également produit beaucoup d'effet. En résumé, triomphe artistique complet qui récompensera de ses sacrifices l'intelligent amateur M. B..., sans lequel cette séance musicale n'eût point eu lieu. »

THOUARCE.

Samedi matin, 21 janvier, vers onze heures et demie, dit le *Courrier d'Angers*, deux marchands ambulants se présentaient à la ferme du Léard, commune de Faye, ferme située à une certaine distance du village.

Cette ferme est occupée par les époux Rahard; M^{me} Rahard seule était à la maison. Les deux camelots lui montrèrent leur marchandise, vantant naturellement la qualité de tout ce qu'ils lui présentaient.

— Ah ! dit l'un d'eux, c'est une occasion comme vous n'en trouverez pas souvent. Tenez, appelez votre mari, et vous allez voir s'il n'est pas de notre avis et s'il ne vous engage pas à acheter.

— C'est impossible, répondit M^{me} Rahard, mon mari est aux champs et beaucoup trop loin pour que je puisse l'appeler.

Les deux marchands savaient ce qu'ils désiraient savoir.

En effet, à peine la fermière avait-elle avoué l'absence de son mari, que les deux marchands ambulants se précipitèrent sur elle.

La victime se débattit, mais ses agresseurs l'eurent bientôt mise hors d'état de se défendre, en lui liant les mains derrière le

dos. Ils la bâillonnèrent, lui mirent un bandeau sur les yeux et lui attachèrent les jambes.

Maîtres de la situation, les deux voleurs se mirent à visiter tous les coins et recoins de la ferme, cherchant s'il y avait quelques valeurs à emporter sans difficulté.

Ils abandonnèrent ensuite la ferme. M^{me} Rahard avait les jambes déliées, elle parvint à se détacher les bras.

Aussitôt, libre de ses mouvements, cette malheureuse femme se précipita dehors, emportant dans ses bras son jeune enfant, qui était à la ferme. Elle courut demander du secours à l'habitation la plus voisine qui était distante de près d'un kilomètre.

La gendarmerie de Thouarce fut aussitôt prévenue. On annonce que les deux malfaiteurs ont été arrêtés.

Le bruit court dans le pays que les deux marchands font partie d'une bande composée de six individus.

TOURS.

L'exemple donné par les jardiniers sera funeste à la ville.

Déjà nous avons vu, aux abords du marché de Ste-Anne, des marchands de beurre, fromage et autres denrées, qui ont quitté la halle pour n'avoir pas à payer le nouveau droit de place.

Tous les marchands de denrées, atteints par ce nouveau droit, commencent à s'entendre pour suivre les jardiniers. Les marchands de camelots et autres songent eux-mêmes à quitter les environs des halles, et à faire grève à l'adjudicataire de la ville.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

La grève des jardiniers. — Suivant ce que nous avons annoncé, dit l'*Indépendant* de Tours, le marché aux légumes, établi par les grévistes, a eu lieu ce matin, à Sainte-Anne, dans une propriété appartenant à M. Fouchault. Une foule d'acheteurs se sont rendus à ce marché hors ville, et à 8 heures 1/2 pas un chou, pas une carotte ne restait sur le marché. Tout fut enlevé dans un clin d'œil, malgré les suppositions biscornues de nos conseillers municipaux, essayant de se persuader à eux-mêmes que ce marché ne pouvait pas s'établir. Si les acheteurs de Tours ne se lassent pas, nous verrons bientôt la municipalité baisser pavillon et remettre en vigueur l'ancien tarif. A cela, nous voyons de loin un procès en perspective. L'adjudicataire, dont la bourse est toujours vide, commence à s'ennuyer bien fort, et ses plaintes sont déjà parvenues aux oreilles de quelques-uns de nos édiles.

Bien embêtée notre municipalité, si elle est forcée de mettre les pouces. Tant pis pour elle, elle l'a voulu, qu'elle ne s'en plaigne pas.

ANCENIS.

Dimanche ont eu lieu à Ancenis les obsèques de M. Félix Gourdon, capitaine de gendarmerie en retraite, chevalier de la Légion-d'Honneur, médaillé de Sainte-Hélène, mort dans sa 84^e année. C'était le doyen de la ville d'Ancenis.

Né à Beaupreau en 1798, il s'était engagé comme volontaire, à l'âge de 17 ans, dans un régiment de cavalerie, pendant les Cent-Jours, et faisait partie du corps de Grouchy, à la bataille de Waterloo.

PARTHENAY.

Pendant la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs se sont introduits dans l'église de Saint-Laurent de Parthenay, par les vitraux qui se trouvent à l'angle des rues Tête-de-Cheval et Nelzir-Allard.

Une fois dans l'église, ils ont fracturé les placards des deux sacristies, et trois troncs qui se trouvaient dans l'intérieur de l'église, et après s'être emparés de l'argent qu'ils contenaient, ont pris la fuite, laissant là les barres de fer à l'aide desquelles ils avaient ouvert les troncs, et l'échelle qui avait servi à leur escalade.

Un instant auparavant, et pour mieux accomplir leur méfait, ils pénétraient, au moyen d'un passe-partout, dans l'atelier de MM. Gelain et Morin, forgerons, situé place du Champ-de-Foire et isolé des maisons d'habitation, et s'emparaient de l'échelle et des barres de fer en question.

M. le procureur de la République, accompagné du juge d'instruction et du commissaire de police, s'est rendu sur les lieux et a ouvert une enquête qui, nous l'espérons,

mettra la justice sur les traces des coupables.

(ECHO DE PARTHENAY.)

Distribution de BONS pour le Fourneau Economique, le samedi, de 10 à 11 heures.

18, Rue Beaupaire, Saumur.

Faits divers.

On télégraphie de Cannes :

« Une magnifique messe en musique a été célébrée dimanche matin à bord du *Colbert*, en rade du golfe Juan.

« Le célèbre violoniste Sivori et quelques amateurs, hommes et dames d'un très-grand talent, prêtaient leur concours à cette imposante cérémonie.

« L'amiral Krantz et tous les officiers de l'escadre ont fait les honneurs du vaisseau à leurs invités, avec une courtoisie charmante. »

Les deux champions d'Amérique et de France, MM. Slosson et Vignaux, vont de nouveau se mesurer ensemble.

Ce match, qui est le troisième entre les deux professeurs, aura lieu dans la salle des Fêtes du Grand-Hôtel, les 30 et 31 janvier, les 1^{er}, 2 et 3 février, à huit heures du soir, sous la présidence de M. William Saint-Martin.

La partie est en trois mille points dont 600 seront faits dans chaque séance et pour un enjeu de 10,000 fr.

Les Américains, qui, généralement, tiennent pour Slosson, ont déjà engagé de nombreux paris et offrent encore de parier 100,000 fr.

Cette fois, M. Slosson jouera sur un billard français garni de bandes américaines.

Le dernier match a eu lieu sur un billard apporté d'Amérique par M. Slosson.

La société d'expérience aérostatique vient d'installer, depuis quelques jours, sur le sommet des Buttes Montmartre, au-dessus de l'ancien moulin de la Galette, un observatoire sous la direction de l'aéronaute Jovis, qui fit, à Nice, au mois de mars de l'année dernière, la dramatique ascension du *Gabriel*.

L'observatoire de Montmartre est un nouveau poste météorologique, d'où les observations qui sont faites sont envoyées au bureau central de la rue de la Chapelle.

Chaque jour, on fait également dans ce nouvel observatoire d'intéressantes expériences sur la direction des vents.

Des petits ballons, munis de cartes postales, avec demandes imprimées, sont renvoyées à l'observatoire où les réponses sont soigneusement notées. C'est un acheminement vers la direction des ballons, à la recherche de laquelle la société ne cesse de travailler avec persévérance, en étudiant tous les systèmes.

M. Jovis prépare en ce moment une expédition aérienne qui marquera dans l'histoire de la navigation aérostatique. Il fait construire un ballon énorme ayant à peu près la forme et la capacité du fameux *Géant* de Nadar.

Avec cet aérostat, qui s'appellera le *Sémaphore*, MM. Jovis et Fonvielle ont l'intention de tenter, le mois prochain, la traversée de la Manche... Puis, si l'ascension est heureuse, ces deux audacieux aéronautes essaieront de passer l'Atlantique, c'est-à-dire de faire un voyage aérien au-dessus de l'Océan, de France en Amérique.

Audaces fortuna juvat!

Une panique, d'ailleurs justifiée par les faits, vient de s'emparer de la population d'Albon, village situé entre Saint-Pierre-Ville et Marcols (Ardèche), et appartenant à cette dernière commune.

Ces jours derniers, sans que rien ait pu faire prévoir ce qui est arrivé, de nombreuses jeunes filles travaillant dans deux fabriques différentes ont été prises subitement de spasmes nerveux extraordinaires qui, depuis lors, se renouvellent fréquemment et se traduisent par des contorsions désordonnées, des incohérences de langage et des cris qui présentent, dans les moments de crise, tous les caractères d'une démente que la science médicale, paraît-il, n'a pu encore définir d'une manière certaine.

Ce mal a atteint aussi de pauvres enfants de cette localité, qui font peine à voir.

Tout le monde est consterné; nombre de familles sont désolées, et l'on craint que le mal ne s'étende encore dans le pays.

Les autorités ont cru devoir prendre certaines mesures de précaution, parmi lesquelles celle de ne laisser pénétrer ni sortir personne de ce village, qui est, en quelque sorte, mis en quarantaine.

Les lauriers des Américaines continuent à empêcher les femmes françaises de dormir. Nous avons déjà la bachelière, la doctoresse en médecine; « l'avocate » Hubertine Auclert triomphe, nous avons aujourd'hui la femme-cocher.

Depuis quelques jours, les promeneurs des Champs-Élysées peuvent voir, dans le défilé des voitures qu'on rencontre chaque jour, ce phénomène étrange d'une femme cocher de fiacre.

D'où vient-elle? On ne sait; toujours est-il que c'est à qui montera dans la voiture de la femme-cocher.

En présence de ce succès, la Compagnie des Petites-Voitures ne ferait-elle pas bien, dans l'intérêt de ses actionnaires, de changer son personnel masculin? Il est bien certain que les voyageurs gagneraient au change.

Mais plaignons les beaux voyageurs conduits par les cochers nerveuses et sensibles.

Néanmoins, que messieurs les cochers du sexe fort se tiennent et ne recommandent pas leurs essais de grève. La Compagnie des Petites-Voitures trouverait dans le personnel des brasseries de quoi les remplacer avantageusement.

MANUSCRITS. — On lit dans le *Messenger d'Athènes* : « Grande joie dans le monde littéraire. M. N. Rokos, à qui nous devons déjà la découverte de plusieurs œuvres de Photius, vient de découvrir, dans un couvent du mont Athos, un rouleau de papyrus, un manuscrit de l'Iliade, écrit vers la 417^e Olympiade (308 av. J.-C.) par un Athénien nommé Théophraste. Il a été porté par Andronikos, neveu du dernier empereur des Grecs, Constantin Paléologue, au mont Athos, où il termina sa vie caché dans un couvent. Ce manuscrit indique l'époque à laquelle vécut Homère (?), son pays natal, et les sources où il a puisé ses renseignements. »

CONSEILS ET RECETTES.

A propos d'un accident arrivé à Paris, par le pétrole, le *Gaulois* donne les excellents conseils suivants, dont beaucoup de nos lecteurs feront bien de faire leur profit :

« Il est très-dangereux d'éteindre une lampe à pétrole en soufflant dans le verre. En effet, si la lampe est aux trois quarts vide, par suite de l'échauffement du gaz de l'huile, ce vide se remplit d'un gaz semblable au gaz d'éclairage. Dans ce cas, si la mèche ne remplit pas exactement le tuyau, si elle a trop de jeu, la flamme, repoussée par le souffle, peut s'introduire dans le récipient.

« Ce qui arrive alors est facile à comprendre : le gaz s'enflamme, fait éclater la lampe, projette l'huile en feu sur les habits, les meubles, et occasionne, en fin de compte, un de ces nombreux accidents que les journaux signalent chaque jour.

« Pour ne courir aucun danger, en éteignant une lampe à pétrole, il faut avoir le soin de descendre simplement la mèche à niveau du tuyau, pas plus bas, et de souffler alors la flamme par les ventouses.

« C'est un peu plus long, il faut souffler un peu plus fort; mais il n'y a aucun danger à redouter. La compensation nous semble suffisante. »

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démaigeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GAULIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicate farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, napsées, renvois, vomissements, même en grossesse. Grâtiée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueres, congestion, névrose, dartrès, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, lorchose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins,

intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalesscière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalesscière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sucurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon. La Revalesscière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies

horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Core N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalesscière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Core N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalesscière. LÉON PRYCLER, instituteur à Eynant (Haute-Vieune).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-

cier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limitée), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.		10 h. 31 matin.		8 h. 42 matin.	
8 25 —				11 h. 12 matin.	
11 15 —		7 39 soir.			
1 17 soir.		4 55 —			
4 55 —				9 10 soir.	
7 50 —		11 48 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		9 h. 13 matin.		9 h. 53 matin.	
8 35 —		5 17 soir.		6 30 soir.	
12 15 soir.		3 50 —		4 28 —	
6 45 —		10 47 —		11 20 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)	
8 — 56 — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — soir, —	
3 — 32 — — express, —	
7 — 15 — — omnibus, —	
10 — 37 — — (s'arrête à Angers)	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — omnibus.	
9 — 43 — — express.	
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — —	
10 — 28 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 JANVIER 1882.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	82 35	»	05	Comptoir d'escompte	1015	»	15	C. gén. Transatlantique.	530	»	5
3 % amortissable.	82 26	»	55	Crédit de France	830	»	90	Canal de Suez.	2000	»	100
3 % amortissable nouveau.	84 50	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1565	»	35	Société autrichienne.	615	»	10
4 1/2 %	111	»	1	Obligations foncières 1877.	342 50	»	2	OBLIGATIONS.			
5 %	113 40	»	35	Obligations communales 1879.	420	»	5	Est.	375	»	»
Obligations du Trésor.	504	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	425	»	4	Midi.	373	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	505	»	»	Sec. de Crédit ind. et comm.	730	»	5	Nord.	380	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	231	3	50	Crédit mobilier.	600	»	35	Orléans.	380	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	306	1	»	Est.	770	»	30	Ouest.	372	»	»
— 1865, 4 %	515	»	3	Paris-Lyon-Méditerranée.	1635	»	35	Paris-Lyon-Méditerranée.	373 50	»	»
— 1869, 3 %	400	»	5	Midi.	1210	»	5	Paris (Grande-Ceinture).	376	»	»
— 1871, 3 %	387 50	»	»	Nord.	2025	»	20	Paris-Bourbonnais.	372	»	»
— 1875, 4 %	507 50	»	2 50	Orléans.	1260	»	5	Canal de Suez.	555	»	»
— 1876, 4 %	510	»	2	Compagnie parisienne du Gaz. 1530		»	30				
Banque de France.	5100	»	100								

A CÉDER

FONDS DE PARAPLUIES ET MERCERIE.

S'adresser à M^{me} PICARD, 52, rue du Portail-Louis. (7)

A VENDRE

UNE PETITE MACHINE A VAPEUR de deux chevaux. Et DEUX GRANDES CHARRETTES presque neuves. S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

Rue de la Petite Bilange, n° 10. S'adresser à M. DELANARRE. (11)

A LOUER

DEUX MAISONS

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.

La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.

La seconde, occupée par M^{me} Guichard, corsetière.

Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.

S'adresser à M. Prudhommeau et à M^{me} Guichard, ou au bureau du journal.

ON OFFRE quelques actions, Raffineries Etienne et C^{ie}, de Nantes, au porteur, au prix de 510 fr., sans frais de courtage ni commission, cotées 600 fr. au journal le Conseiller. S'adresser au bureau du journal.

La MAISON DUTEL demande un employé pour la mercerie.

AVIS.

A partir de ce jour, le sieur JAMMERON, de Munet, commune de Distré, prévient les fournisseurs qu'il ne paiera pas les marchandises que pourrait acheter sa femme, PERRINE PARRÉ, demeurant à Bagneux.

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un petit clerc, sachant bien écrire.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharm.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE

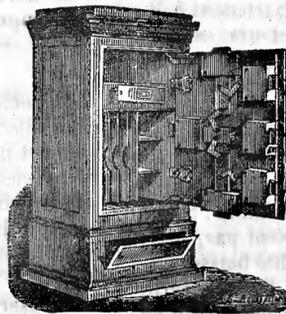
51 et 53, rue Saint-Jean.

SAUMUR,

Demandent deux apprenties pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

UN JEUNE HOMME, au courant des place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME MARIÉ, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, demande une place de régisseur ou de surveillant de propriété. S'adresser au bureau du journal.



Sur demande, envoi franco du Tarif-Album. — En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.

SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE Coffres-Forts Incombustibles

Système BAUCHE, breveté S. G. D. G.

Diplôme d'honneur, 20 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions G. et H. BAUCHE, fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes Administrations financières.

Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont rendu intacts les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient. NOMBREUX CERTIFICATS.

PRIX DE 25 A 2,000 FRANCS

Manufacture à Reims, Rue Boulart, 18 et 20

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME de 14 à 16 ans, sachant parfaitement écrire. Banque Nationale, 12, rue Beaurepaire. (50)

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ie}
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites,	Dyspepsies,
Gastralgies,	Digestions lentes,
Douleurs et Crampes d'Estomac,	Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 4 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :
26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE LES MYSTÈRES de la BOURSE
Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr.
PARIS, 7, Place de la Bourse, 7, PARIS

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre

COSMYDOR

Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier de COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre, est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène de la Toilette et de la Santé. Toutes les célèbres médicines ordonnent aux dames l'emploi journalier du COSMYDOR pour les soins de leur Toilette.

(En faire usage quotidiennement.)

SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE DU MONDE
Entrepôt Général : 28, Rue Bergère, à Paris